

République Française

MAIRIE de SAINT-GENES-CHAMPANELLE

(Puy-de-Dôme)

Annexe N°1

Règlement général de la protection des données

Conformément à la loi 78-17 du 6 juin 1978 modifiée et au Règlement européen (UE) 2016/679, nous vous informons que la ville de Saint-Genès-Champanelle utilise des traitements de données à caractère personnel destinés à la gestion des locations de salles. Les personnes disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent, d'un droit d'opposition pour des motifs légitimes, d'un droit à la limitation du traitement et d'un droit de réclamation auprès de la CNIL.

Le responsable de ces traitements est le Maire de Saint-Genès-Champanelle.

La communication de ces données est obligatoire.

Les informations enregistrées sont réservées à l'usage du service concerné et ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires suivants dans la limite de leurs attributions respectives :

- le personnel habilité des services administratifs ainsi que leurs responsables hiérarchiques ;
- le personnel habilité des services chargés du contrôle et de l'encaissement.

Durée de conservation : Les données à caractère personnel relatives à ces transactions ne peuvent être conservées au-delà de la durée strictement nécessaire à la gestion de la relation « commerciale ».

Les personnes concernées peuvent faire valoir leurs droits en s'adressant au **Délégué à la Protection des Données** :

Clermont Auvergne Métropole
Direction du Pilotage et de la Performance
64, 66 Avenue de l'Union Soviétique
BP 231 - 63007 CLERMONT-FERRAND Cedex 1.
cnil@clermontmetropole.eu